



Domicilier une entreprise au domicile du dirigeant

Fiche pratique publié le 09/12/2021, vu 679 fois, Auteur : [Assistant-juridique.fr](https://assistant-juridique.fr)

La domiciliation de l'entreprise consiste à lui attribuer une adresse administrative : son siège social.

Si la domiciliation d'une entreprise se fait au domicile du dirigeant, celui-ci doit le notifier au bailleur ou au syndicat de la copropriété antérieurement à la constitution de l'entreprise.

Le contrat de bail doit être adressé au greffe du tribunal de commerce chargé des formalités d'immatriculation de la société. Il tend à prouver l'occupation effective des lieux.

Attention : la domiciliation au domicile personnel ne permet pas pour autant l'exercice de l'activité dans le logement ni la réception de marchandises ou de clients.

A lire : [Où peut-on domicilier le siège social de sa société ?](#)

A télécharger : [Réussir la création d'une SARL](#)

Articles sur le même sujet :

- [Réussir la création de sa SARL](#)
- [Rémunérer un gérant de SARL](#)
- [Révoquer un gérant de SARL](#)
- [Démission d'un gérant de SARL : mode d'emploi](#)
- [Gérer un compte courant d'associé](#)
- [Dividendes : mode d'emploi](#)
- [Récupérer une facture impayée](#)
- [Dissoudre une SARL](#)
- [Guide pratique de la SARL](#)
- [Comment protéger ses biens personnels en cas de création d'entreprise ?](#)
- [Divorce et entreprise : quelles conséquences ?](#)
- [Décès du dirigeant : que devient l'entreprise ?](#)
- [Entrepreneur individuel : quel régime matrimonial choisir pour protéger son patrimoine ?](#)
- [Comment faire une déclaration d'insaisissabilité ?](#)
- [Société : quel régime matrimonial choisir pour protéger son patrimoine ?](#)
- [SCI ou nom propre : lequel choisir ?](#)

- Que risque le dirigeant de société qui se porte caution ?
- Le conjoint de la caution est-il également responsable en cas d'impayé ?
- Comment faire annuler un acte de caution ?
- Que devient la caution en cas de procédure collective ?
- Quels sont les recours d'une caution avant le paiement ?
- Quels sont les recours d'une caution après le paiement ?